

## Appel à mobilité internationale – 2026

L'école doctorale Erasme propose un appel à mobilité pour des séjours de longue durée (2 à 6 mois) à l'étranger, au sein d'une équipe de recherche universitaire.

Cet appel est réservé aux doctorant.e.s de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année (au moment de la demande).

Les critères de sélection sont :

- l'intérêt du séjour pour la formation du.de la doctorant.e et la réalisation de sa thèse ;
- la qualité de l'équipe, de l'accueil et du programme
- le séjour devra être effectué durant l'année civile 2026.

Les mobilités internationales vers certaines destinations feront préalablement l'objet d'un avis du Fonctionnaire Sécurité Défense(fsd@univ-paris13.fr), conformément aux mesures de sécurité en vigueur dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

L'ED prend en charge uniquement les frais de déplacement. La part du montant alloué variera selon le statut du.de la doctorant.e (contractuel ou non). Il s'appuiera sur le budget proposé par le.a candidat.e.

En fonction de ses contraintes budgétaires, l'ED se réserve la possibilité de proposer des financements inférieurs à ceux demandés. Les doctorant.e.s sont par ailleurs encouragé.e.s à solliciter des financements extérieurs. Il est en effet envisageable de cumuler plusieurs financements. Les doctorant.e.s sont tenu.e.s d'informer l'ED de l'obtention de financements extérieurs.

Sont exclues les candidatures concernant des doctorants non-inscrits au sein de l'école doctorale, des séjours dans le cadre d'une co-tutelle, ainsi que les demandes concernant des séjours de terrain. Tous les doctorant.e.s sont éligibles, qu'ils/elles soient financé.e.s ou non. Sauf exceptions, le séjour ne peut avoir lieu dans le pays dont le.a doctorant.e est ressortissant.e, ni dans celui ou il.elle a obtenu son Master.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire
- Un CV
- Un état d'avancement de la thèse
- Le programme détaillé et les objectifs du séjour
- Une lettre d'accueil
- Un argumentaire précisant l'intérêt du séjour pour l'avancement de la thèse
- Une lettre d'appui co-signée par le directeur ou la directrice de thèse et la direction du laboratoire

Le dossier doit être envoyé en PDF à l'école doctorale : [ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) et [directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr)

Les dossiers seront étudiés par le bureau de l'école doctorale et validés par les instances de l'Université.

Calendrier :

- Envoi des dossiers au plus tard : **14 juin 2026**
- Résultat : **10 juillet 2026**